

(A)

(N° 17.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1892.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1893.

*(Voir les n<sup>os</sup> 100, X. session de 1891-1892, 6, session extraordinaire de 1892, et 10, session de 1892-1893, de la Chambre des Représentants ; 9, session de 1892-1893, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président-Rapporteur ;  
DETHUIN, le Comte DE BROUCHEOVEN DE BERGEYCK, LOUIS ROBERT, le Comte  
DE BORCHGRAVE D'ALTENA, DELLA FAILLE DE LEVERGHEM, MULLE DE TER  
SCHUEREN et FOURCAULT.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1893 est basé sur un effectif de 2,537 hommes et 1,633 chevaux, soit une augmentation de 29 hommes et de 5 chevaux.

Les crédits demandés pour 1893 s'élèvent à 4,301,100 francs ; ceux demandés pour l'exercice 1892 s'élevaient à 4,254,400 francs, soit une augmentation de 46,700 francs dont 37,100 francs de charges ordinaires et permanentes, et 9,600 francs de charges extraordinaires et temporaires.

Cette augmentation est la conséquence de la création de nouvelles brigades à Belœil, Saint-Léger, Sugny, Veerle, Braine-l'Alleud et Couckelaere, comprenant 6 brigadiers et 23 gendarmes.

Pareille augmentation est parfaitement justifiée par les exigences chaque jour plus grandes du maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

On ne peut que féliciter l'honorable chef du département de la guerre de ne rien négliger pour mettre un terme aux nombreux attentats dont nos populations sont trop souvent victimes.

Le service de nos gendarmes est des plus pénibles, des plus dangereux ; le gouvernement en augmentant l'effectif de la gendarmerie, diminue ainsi le surcroît de fatigue qui leur est imposé.

La Commission de la Guerre constate une fois de plus les services considérables que le corps de la gendarmerie rend au pays ; on ne saurait assez louer sa prudence, son calme et son tact. Aussi votre Commission

( 2 )

engage l'honorable Ministre de la guerre à augmenter encore le nombre des brigades pour permettre à nos gendarmes de remplir leur mission dans les meilleures conditions.

Votre Commission de la Guerre recommande, comme les années précédentes, la création d'un ou de deux escadrons mobiles de gendarmerie ; elle espère que la nouvelle commission nommée pour élaborer un projet de loi réorganisant le service de la gendarmerie aura bientôt terminé ses études et pourra soumettre à la Législature, dans le cours de la session actuelle, un projet réclamé depuis plus de soixante ans.

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des voix des membres présents. A la Chambre il a également réuni tous les suffrages.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron DE CONINCK DE MERCKEM.